

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/10/01/2020204282/justel>

Dossier numéro : 2020-10-01/28

Titre

1 OCTOBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement approuvant le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration et celui du conseil de direction du Centre belge pour la Radiodiffusion-Télévision de la Communauté germanophone

Source : COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Publication : Moniteur belge du 09-03-2021 page : 20009

Entrée en vigueur : 01-10-2020

Table des matières

Art. 1-4

[ANNEXES.](#)

Art. N1-N2

Texte

Article [1er](#). - Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration du Centre belge pour la Radiodiffusion-Télévision de la Communauté germanophone, daté du 21 janvier 2020 et repris à l'annexe 1re du présent arrêté, est approuvé.

[Art. 2](#). - Le règlement d'ordre intérieur du conseil de direction du Centre belge pour la Radiodiffusion-Télévision de la Communauté germanophone, daté du 21 janvier 2020 et repris à l'annexe 2 du présent arrêté, est approuvé.

[Art. 3](#). - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption.

[Art. 4](#). - Le Ministre des Médias est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXES.](#)

[Art. N1](#). Annexe 1.

(NOTE : pas de version française)

[Art. N2](#). Annexe 2.

(NOTE : pas de version française)